

COMMUNE DE WENTZWILLER

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

Le vingt-six juin deux mil dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHMITT Fernand, suite à la convocation adressée à tous les membres le 20 juin 2017.

Etaient présents : Yves TROMMER, Nathalie SPECKER, Pascal GRENOUILLET, Franck WANNER, Serge JORDAN, Thierry OTT, Isabelle KLEIN, Fernand SCHMITT, Hervé SCHMITT, Rémi WANNER, Karine WILLAUER, Angelo PILLERI.

Absente excusée : Claudia REICH

Ordre du jour

1. PV des 6 février, 20 mars et 10 avril 2017
2. Urbanisme
3. Point sur les travaux
4. Achat parcelle rue des Vignes
5. Diverses demandes
6. Affaires scolaires
7. SIDEL
8. Motion Saint Louis Agglomération
9. Informations

1. PV des 6 février, 20 mars et 10 avril 2017

Les procès-verbaux des séances du 6 février, 20 mars et 10 avril 2017 n'ayant suscité aucun commentaire ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité.

2. Urbanisme

Permis d'aménager

SOVIA SARL 10 Place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR
Section 14 parcelles 66, 67 et 68 pour 7 parcelles projetées.

Droit de préemption

M. MANGOLD & Mme MISSLIN 1 rue de la Carrière 68220 WENTZWILLER :
Section 2 parcelle 135/38 pour une contenance de 2890 m²
à
M. Mathieu DUFAY 15 rue du Fort 68330 HUNINGUE.

M. WANNER Frédéric 7 rue de Folgensbourg 68220 WENTZWILLER :
Section 12 parcelle 21 pour une contenance de 630 m²
à
Mme KUAD Mei 116 rue de la Délivrance 68440 HABSHEIM.

Certificats d'urbanisme

Cabinet de Maître Guy GREWIS 2 rue des Vignes 68220 WENTZWILLER :
Section 1 parcelle 174/71 pour une contenance de 966 m²
Pour une parcelle située 8 rue du Ruisseau à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître Jean-Jacques JEHL 9 Croisée des Lys 68300 SAINT LOUIS :
Section 12 parcelle 21 pour une contenance de 630 m² à détacher
Pour une parcelle située 7 rue de Folgensbourg à WENTZWILLER.

Déclaration préalable

M. WANNER Christophe 3 rue de Folgensbourg 68220 WENTZWILLER :
Pour la mise en place d'une clôture.

3. Point sur les travaux

Rue du 11 Novembre

L'avancée des travaux de la rue du 11 Novembre est en stand-by. En effet, l'inspection par des caméras des canalisations d'eau et d'assainissement ont pris du retard en raison d'une panne de camion à l'entreprise Sorelife. Ces derniers ont promis d'intervenir le 27 juin 2017.

Stade

Les travaux du stade avancent bien. Il reste une semaine de terrassement avant de pouvoir commencer à monter les éléments en L. L'entreprise propose d'organiser des réunions de chantier ouvertes aux élus. La première aura lieu mercredi 28 juin 2017 à 9 heures sur place.

Restauration de la fontaine centrale

Les travaux de démoussage, traitement anti-mousse et nettoyage de la fontaine à basse pression ainsi que la reprise des joints et le recollage des dalles devraient avoir lieu courant de la semaine 26.

Livraison d'un nouveau tracteur

Suite à la multiplication de pannes et au coût des réparations du tracteur vert de la commune, une réflexion a été menée par le conseil municipal concernant l'achat d'un nouveau tracteur. Après consultation de plusieurs fournisseurs, le choix de l'équipe s'est porté sur les établissements Fuchs de Rantzwiller avec l'acquisition d'un KIOTI NX 5010 avec un arceau de sécurité et équipé d'un chargeur STOLL FC 550P.

Ce lundi 19 juin 2017 le nouveau tracteur flambant neuf ainsi qu'une nouvelle tondeuse à gazon ont été livrés au hangar communal en présence de M. le Maire, son adjoint à l'environnement et les employés communaux.

4. Achat parcelle rue des Vignes

★ Délibération n° 1 :

Objet : Cession pour l'euro symbolique de terrain à la commune

Suite au jugement du Conseil Constitutionnel en date du 22 septembre 2010, la disposition concernant la cession gratuite d'un terrain dans le code de l'urbanisme a été abrogée.

Afin de respecter le plan d'alignement dans la rue des Vignes, M. le Maire propose l'acquisition de la bande longeant le terrain appartenant à MM. Schmitt Roland et Ueberschlag Robert de Neuwiller - parcelle 310 section 10 pour une contenance de 9 m² - pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la proposition de M. le Maire

AUTORISE ce dernier à signer les actes de vente

STIPULE que les frais d'honoraires du notaire seront à la charge de la commune.

5. Diverses demandes

Ecole

L'Ecole a émis le vœux de pouvoir prendre possession de l'appartement de gauche situé au-dessus des salles de classe en vue de déménager la classe de CP CE1 à la rentrée 2017/2018, ce qui permettrait de libérer une salle de classe pour la motricité et la sieste.

Avant de donner son accord, le Conseil souhaite le passage d'une commission sécurité/incendie afin d'être dans les normes.

M. et Mme Icard André

M. et Mme Icard souhaitent informer les élus qu'une canalisation d'assainissement a été posée en son temps sur leurs parcelles 248 et 249 section 10. M. le Maire informe le Conseil qu'aucune servitude n'ayant été inscrite à l'époque, si un projet devait voir le jour sur lesdites parcelles, la commune devra déplacer les canalisations à ses frais.

Association les Hiboux Gourmands

Suite aux fortes chaleurs de ces derniers jours l'association « les Hiboux Gourmands » aimerait mettre en place des ventilateurs dans la salle du haut où sont accueillis les enfants du périscolaire.

Un parent d'enfant leur a proposé des gros ventilateurs à fixer au plafond. Avant d'accepter cette offre l'association souhaite avoir l'autorisation de la mairie pour fixer ces ventilateurs.

Les élus donnent leur accord pour ces travaux aux frais de l'association.

M. Alain Mabon

Suite à l'acquisition d'une concession au cimetière communal en février 2017, M. Alain Mabon souhaiterait mettre en place un caveau pour accueillir l'urne de sa défunte épouse.

Les plans présentés par M. le Maire ne respectent pas le règlement de la commune qui stipule dans son article 23 «... La hauteur des monuments à ériger ne devra pas excéder 1,50 m au-dessus du niveau du sol. Celui-ci étant considéré comme l'allée centrale. ... »

Le conseil est divisé étant donné qu'on s'est rendu compte récemment qu'une stèle existante sur le cimetière dépassait également la limite autorisée.

De ce fait, il est décidé de s'entretenir avec le concessionnaire de la stèle érigée sans accord préalable du Maire afin qu'il régularise sa situation ; et par vote avec 1 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, la requête de M. Alain Mabon est refusé dans l'état actuel.

6. Affaires scolaires

Rythmes scolaires

★ Délibération n° 2 :

Objet : Nouvelle organisation des temps scolaires à la rentrée 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle la réforme des rythmes scolaires en 2014 initiée par le décret Peillon n° 2013-77 du 24 janvier 2013 imposant le passage à 4,5 jours de classe par semaine et la mise en place d'un Projet Educatif Territorial sur trois années scolaires (2014/2015 – 2015/2016 – 2016/2017), amendé par le décret Hamon n° 2014-457 du 7 mai 2014 et par le décret Vallaud-Belkacem n° 2016-1049 du 1^{er} août 2016.

Conformément aux propos de M. Emmanuel Macron, nouvellement élu Président de la République, M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que M. Macron avait annoncé lors de ses interventions publiques durant la campagne de la présidentielle, le principe du retour au libre choix des communes en termes d'organisation des temps scolaires, et notamment, le retour possible à une semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Compte tenu des délais impartis, il semblerait que l'année 2017/2018 ne soit qu'une année « d'expérimentations, menée avec des Maires volontaires ». Monsieur Blanquer, Ministre de l'Education, a en effet défendu le pragmatisme affirmant qu'il n'y a « aucune étude qui prouve que 4 jours sont mieux que 4,5 jours, ou l'inverse ». Ce qui compte, « c'est que sur le terrain ce soit les acteurs qui définissent ».

La commune de Wentzwiller souhaite pleinement s'inscrire dans cette démarche de « commune volontaire » pour l'année scolaire 2017/2018.

C'est à ce titre qu'un conseil d'école s'est réuni le jeudi 22 juin 2017 afin de se prononcer sur l'organisation des temps scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2017. A la majorité des voix, le corps enseignant, les parents d'élèves élus ont voté en faveur du retour à la semaine des 4 jours (c.f. PV du conseil d'école du 22 juin 2017).

Enfin, concernant les TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives), il est à souligner qu'ils ne seront pas impactés dans la commune étant donné que le périscolaire sur place assure la prise en charge des enfants.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux élus :

- Le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018 en tant que « commune volontaire » ;
- Le non renouvellement du PEDT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le retour de 4 jours de classe par semaine dès 2017/2018

SE PRONONCE en faveur de « commune volontaire » dès 2017/2018

VALIDE le non renouvellement du PEDT

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires pour le retour à la semaine de 4 jours de classe dès 2017/2018 à l'école de Wentzwiller.

7. SIDEL

★ Délibération n° 3 :

Objet : Modification des statuts du SIDEL

VU les articles L 5211-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1-5092/IV du 02 décembre 1957 portant création du SIDEL ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-330-27 du 26 novembre 2010 modifiant les statuts;

VU la délibération du Comité Syndical du 13 juin 2017 ;

CONSIDERANT que l'échange de terrains décidé par les communes de Héisingue et de Saint-Louis appelle, suivant la volonté exprimée par lesdites communes et les prescriptions du Préfet du Haut-Rhin, une modification des statuts du SIDEL ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIDEL visant à exclure du périmètre du SIDEL l'emprise aéroportuaire nouvellement rattachée à la commune de Héisingue. Ce secteur intégrera le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

CONSIDERANT que le Comité Syndical a accepté par délibération du 13 juin 2017 les statuts révisés du SIDEL ;

OUI les explications de Monsieur le Maire ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

DE DONNER son accord sur les statuts révisés tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 13 juin 2017 ;

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du SIDEL ;
DE CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives et budgétaires nécessaires.

8. Motion Saint Louis Agglomération

★ Délibération n° 4 :

Objet : Motion à l'attention du Conseil d'Administration de l'EuroAirport

Des statistiques publiées en début de l'année 2017 font état d'un accroissement significatif et continu depuis 2012 du nombre d'envols la nuit entre 23 heures et 6 heures le matin depuis l'EuroAirport.

Cet accroissement doit être mis en relation avec l'augmentation des interpellations légitimes auxquelles doivent répondre les élus des communes riveraines de l'aéroport au sujet des nuisances sonores nocturnes générées par les envols entre 23 heures et 6 heures le matin.

Force est de constater que cette tranche horaire est particulièrement sensible pour la population car les émergences de bruit à chaque décollage sont perçues de manière amplifiée durant cette période de nuit où chacun a le droit de bénéficier d'un repos nocturne de qualité.

Si l'EuroAirport est un vecteur essentiel de la vie économique et sociale du bassin de vie de la Région des Trois Frontières, son développement peut et doit rester compatible avec les attentes de bien-vivre des populations riveraines.

Pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens et sans que cela ne pénalise aucunement le développement des activités de l'EuroAirport, le Conseil Municipal de Wentzwiller :

- ☞ exige l'interdiction de tout décollage d'avion entre 23 heures et 6 heures du matin, interdiction appliquée par de nombreux aéroports.
- ☞ demande, par ailleurs, pour réduire globalement les nuisances que :
 - ✧ l'envol direct vers le Sud soit privilégié pour tous les vols à destination du Sud.
 - ✧ les décollages vers le Sud soient systématiquement effectués en seuil de piste.

9. Informations

Survol de la commune par un hélicoptère

La commune a été survolée samedi 17 juin 2017 entre 12 et 14 heures par un hélicoptère. N'ayant eu aucune information préalable concernant ce passage à très basse altitude, la commune a envoyé un courrier à M. le Directeur de l'EuroAirport afin de faire connaître son mécontentement et de demander à être prévenu si d'aventure ce genre de chose devait se reproduire.

Rapport sur la qualité et le prix de l'eau

M. Grenouillet informe les élus que le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau est disponible sur demande auprès du secrétariat.

Report de la révision du PLU

Au cours des débats en séance publique le 11 octobre 2016, le Sénat a fait adopter, contre l'avis du Gouvernement, un amendement présenté par les Sénateurs Les Républicains ayant pour objet de décaler pour l'ensemble des PLU, l'objectif de grenellisation.

En effet, le délai du 1^{er} janvier 2017 n'était guère tenable risquant de fragiliser de nombreux documents de planification.

Il a donc été proposé de reporter au 31 décembre 2019, le délai d'intégration des dispositions de la loi Grenelle 2 dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

Démêlé entre M. Rauch et la Commune

M. le Maire explique aux élus que la commune a été saisie d'un dossier à travers Maître Colomb avocat de M. Rauch concernant les pratiques et agissements de M. Sturchler dans la rue des Vergers.

Malgré plusieurs relances de notre part, les nuisances occasionnées par M. Sturchler continuent et M. Rauch a organisé une pétition avec une partie des riverains de la rue.

Mais l'affaire prend de l'ampleur à tel point que M. le Maire a été interpellé à plusieurs reprises par sms ou mms sur son téléphone personnel.

Cet acharnement et le fait que la partie adverse ait pris un avocat a poussé la commune à faire de même. Tous le dossier a donc été transmis et pris en charge Maître Llorens.

Remerciements

M. le Maire donne lecture aux élus des remerciements réceptionnés en Mairie.

- Mme Ginther Fanny pour l'école les Lilas, pour tous les travaux effectués par la commune.
- M. Lang Jeannot pour le pot de départ en l'honneur de son départ à la retraite.

Proposition

Depuis notre intégration à Saint Louis Agglomération et la répartition de nos élus dans les différentes commissions intercommunales, les conseillers ont déjà dû assister à de nombreuses réunions. M. Wanner Franck propose que le conseil municipal soit l'occasion pour chacun de faire un petit résumé de la commission pour laquelle il a été désigné et pour laquelle il y a eu une réunion afin d'en faire profiter l'ensemble de l'assemblée.

Sécurité

• Mme Specker Nathalie demande à ce que les abords du ruisseau à côté du jardin pédagogique soient sécurisés pour permettre aux enfants du périscolaire ou de l'école de venir s'occuper de leurs plantations plus sereinement.

• La rue de Hagenthal devenant de plus en plus empruntée suite aux différents travaux tantôt à Hégenheim, tantôt à Hagenthal, il a été constaté que la dépose des bacs à ordures ménagères tels qu'ils sont disposés actuellement posait un grand souci de sécurité pour le passage des véhicules. Aussi, il a été décidé de faire un courrier à Saint Louis Agglomération qui possède la compétence des ordures

ménagères afin de leur demander de faire déposer les bacs de l'autre côté de la chaussée.

- Les haies de thuyas de certains riverains deviennent vraiment dangereuse, un courrier leur sera envoyé pour leur demander de couper leurs haies et de les sensibiliser au fait que s'il arrivait quelque chose ils seraient tenus pour responsables.

Anniversaire

M. Immelin Denis a fêté ses 60 ans le 18 mai dernier. La municipalité décide de faire un geste pour son employé communal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures.

SCHMITT Fernand

TROMMER Yves

SPECKER Nathalie

GRENOUILLET Pascal

WANNER Franck

JORDAN Serge

OTT Thierry

KLEIN Isabelle

SCHMITT Hervé

WANNER Rémi

WILLAUER Karine

PILLERI Angelo